

Déclaration de la FNEC FP-FO

FO se félicite de la puissance de la grève et des manifestations pour le retrait de la contre-réforme des retraites Macron-Borne.

En 2019 et 2020, le président Macron a déjà été contraint de reculer suite à la puissance des grèves. Nous abordons ce bras de fer dans une situation où tous les syndicats font front commun contre le report de l'âge légal et l'augmentation de la durée de cotisation. 80% des Français sont opposés à la réforme et plus précisément 93% des salariés actifs. FO réaffirme qu'il n'y a aucun déficit des retraites.

FO constate que ce que craint le gouvernement par-dessus tout, c'est le blocage du pays par la grève. Nous pouvons obtenir le retrait de ce projet de contre-réforme !

L'intersyndicale appelle à une nouvelle journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles le 31 janvier. Elle appelle les salariés et les jeunes à organiser des assemblées générales pour discuter des suites de la mobilisation.

Pour FO, l'heure est à la multiplication de ces assemblées dans les écoles, établissements, services dans l'unité syndicale la plus large.

Faire reculer le gouvernement sur la mère des contre-réformes, c'est construire le rapport de force pour la satisfaction de toutes les revendications.

La FNEC FP-FO décide de quitter les groupes de travail du ministre Ndiaye visant à instituer un « pacte » avec les enseignants. Elle lui oppose sa revendication d'augmentation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie, a minima à hauteur de l'inflation pour commencer, et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !

La FNEC FP-FO réaffirme son refus de siéger le 27 janvier dans les groupes de travail « participatifs » organisés par le ministère du Travail et visant à mettre en œuvre la réforme Grandjean de la voie professionnelle (augmentation de la durée de stage en entreprise, développement de l'apprentissage patronal au détriment de la formation sous statut scolaire...). Elle exige l'abandon de ce projet de réforme, l'arrêt de son expérimentation, le maintien du statut des PLP, de tous les postes et de tous les lycées notamment à Paris et dans le Grand-Est.

À l'heure où le gouvernement remet en cause les régimes spéciaux, où ce même gouvernement refuse toute négociation sur la revalorisation du point d'indice, la FNEC FP-FO estime que les concertations à venir sur les carrières et rémunérations dans la Fonction publique sont lourdes de menaces pour le Statut général. Elle réaffirme en particulier son attachement au Code des Pensions civiles et militaires et à la Fonction publique de carrière. Elle s'oppose à l'individualisation des rémunérations.

FO refuse la territorialisation de l'École à travers le piège des concertations CNR, de l'expérimentation marseillaise, des « fonds d'innovation pédagogique », de même qu'à travers la loi 3DS dont elle demande l'abrogation.

Pour FO, les annonces du ministre concernant les nouvelles missions des professeurs des écoles en collège et la technologie en 6ème sont inacceptables ! Elle exige le respect des statuts particuliers et le maintien de l'enseignement de la technologie en 6ème.

À l'heure où le Président Macron ose annoncer une augmentation sans précédent du budget militaire (413 Mds d'ici 2030), alors que des milliers de postes sont supprimés dans l'Éducation nationale à la rentrée prochaine, à l'heure où il annonce la généralisation voire l'obligation du Service national universel, FO réaffirme :

ces milliards doivent être restitués aux services publics, à l'École, à Jeunesse et Sports..., pour créer les postes statutaires et augmenter le salaire de ses personnels, pas pour enrôler la jeunesse, pas pour la guerre ! Abrogation du SNU !

Salaires, postes, retraites, statuts : FO considère que nous pouvons bloquer les plans destructeurs du gouvernement en amplifiant la grève interprofessionnelle pour obtenir le retrait de la contre-réforme des retraites !

- **Vœu et déclaration commune de toutes les organisations syndicales dont la FNEC FP-FO dénonçant la suppression de la technologie en 6^e.**

Non à la suppression de la Technologie en sixième

Les organisations syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU, SE-UNSA, FNEC FP-FO, SGEN-CFDT, CGTE-duc'action, SNALC et Sud Éducation s'opposent fermement à la suppression de la technologie en sixième et contestent à la fois la forme et le fond de cet arbitrage.

Le ministère a annoncé par voie de presse son intention de supprimer l'enseignement de technologie en 6^e.

Cette décision n'a été ni présentée ni discutée dans aucune instance de dialogue social avec les organisations représentatives. La circulaire « *Renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux des élèves en CM1, CM2 et 6^e (cycle 3) pour faciliter leur entrée au collège* » parue au BO le 12 janvier n'y fait pas davantage référence.

Le ministre est décidément bien mal inspiré de renouer ainsi avec les méthodes verticales et autoritaires de son prédécesseur.

La suppression de la technologie en sixième retirerait aux élèves la possibilité de découvrir une nouvelle dimension de la technologie ancrée dans les sciences et techniques qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure. Faut-il comprendre que le programme de sciences et technologie en sixième pourrait être supprimé ? Ou serait-il laissé à la responsabilité des collègues de SVT et de physique-chimie sans horaire supplémentaire ?

Pour financer le nouvel accompagnement des élèves en mathématiques ou en français, aux contours très flous, et le loger dans les 26 heures élève par semaine, le ministre fait donc un choix très contestable en supprimant une discipline pourtant initiée au primaire.

Cette décision confirme que ce sont bien des logiques budgétaires et de ressources humaines (suppressions d'emplois et pénurie de professeurs de technologie) qui ont guidé cet arbitrage avant même toute considération pédagogique. Cette décision va mettre en danger les postes des collègues de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement à la rentrée voire être victimes d'une mesure de carte scolaire.

L'urgence est à la baisse des effectifs par classe pour mieux accompagner les élèves dans leurs apprentissages et à la revalorisation des métiers de l'enseignement pour juguler la crise de recrutement.

Les organisations syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU, SE-UNSA, SNFOLC, SGEN-CFDT, CGT Educ'action, SNALC et Sud Éducation demandent au ministre de revenir sans attendre sur son initiative et rappellent qu'aucun texte réglementaire ne la permet. À l'heure où les conseils d'administration des collèges sont réunis pour débattre et adopter la répartition de la dotation horaire globalisée (DHG) pour la rentrée 2023, l'organisation des enseignements ne saurait être bouleversée à la dernière minute sans concertation ni prise en compte des conséquences pour les personnels concernés.

Les organisations syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU, SE-UNSA, SNFOLC, SGEN-CFDT, CGT Educ'action, SNALC et Sud Éducation soutiennent la pétition lancée par les associations disciplinaires de technologie et invitent tous les collègues à la signer : non à la suppression de la technologie en 6^e.

Vote : Pour 61 Contre 1 (MEDEF) Abstention 4 (SNPDEN-UNSA) Refus de vote 0

Avis favorable

Réponse du ministère : des discussions auront lieu en CSL et au CSE sur la réforme du collège en particulier les aménagements du cycle 4 et du cycle 3, les enjeux des heures en 6^e et la généralisation des devoirs faits. Discuter, c'est nécessaire, mais encore faut-il être entendu sur les revendications avant les annonces des mesures dans la presse !

- **Vœu proposé par la FNEC-FP-FO, soutenu par la FSU, SNALC, CGT, SUD, CFTC, CFDT (voir texte joint) s’opposant aux annonces du ministère sur sa volonté de faire assurer des cours en 6e par des PE, au mépris de leur statut et des besoins non satisfaits dans le premier degré.**

Vœu FO, FSU, CGT,SNALC,SUD,CFDT, CFTC

« Abandon de l’annonce concernant les Professeurs des écoles au collège »

Tout en décidant de supprimer plus de 2 000 postes d’enseignants à la rentrée 2023, le ministre déplore que « les résultats des évaluations d’entrée en sixième sont problématiques » et annonce :

« Des professeurs des écoles interviendront en classe de 6ème pour favoriser la transition entre l’école et le collège et soutenir l’apprentissage des savoirs fondamentaux. »

Cette annonce a depuis été complétée par son corollaire : la fin des cours de technologie en 6ème. Lors de l’ouverture de nouvelles concertations sur la « revalorisation » des enseignants, le ministre a indiqué que cet enseignement se ferait sur le temps libre des professeurs des écoles, en plus de leur service dans leur classe, dans le cadre des missions supplémentaires prévues par le « pacte ». Sur la pause du midi ou le soir donc, ou peut-être le mercredi matin...

Ces annonces constituent une nouvelle attaque contre les statuts.

FO, la FSU, la CGT, le SNALC, SUD, la CFDT, la CFTC refusent les suppressions de postes (plus de 2000) prévues par le ministre pour la rentrée 2023.

Elles demandent l’abandon des annonces concernant l’intervention des professeurs des écoles au collège.

Vote : Pour 42 Contre 10 (dont l’UNSA) Abstention 16 (FCPE, PEEP, MEDEF...) Refus de vote 0

Avis favorable

• Point 1 : Projet de décret portant modification des modalités de nomination des recteurs

La FNEC FP-FO s’oppose à ce décret qui confirme la possibilité de nommer, dans la limite de 40%, des recteurs chanceliers des universités qui « ne détiennent pas d’habilitation à diriger des recherches. » Ainsi l’accent n’est-il plus mis sur les savoirs et la légitimité scientifique, mais sur la gestion et la capacité à couper dans les dépenses.

Vote : Pour 24 (UNSA, CFDT) Contre 38 (FNEC FP-FO, FSU, SNALC, CGT, UNEF, FCPE) Abstention 6 (CFTC, SUD) Refus de vote 1

Avis défavorable

• Point 2 : Projet d’arrêté portant création de la spécialité « Boucher » du CAP

Ce projet concerne la rénovation du CAP « Boucher » et l’adaptation aux métiers en particulier dans la grande distribution avec 80% des boucheries, la majorité des formations se fait par apprentissage ce que nous contestons, il faudrait aussi ouvrir ces sections sous statut scolaire. Entrée en vigueur rentrée 2023, première session en 2025.

Vote : Pour 36 (UNSA, CFDT, FCPE) Contre 0 Abstention 32 (FNEC FP-FO, FSU, SNALC, CGT, SUD, CFTC, UNEF) Refus de vote 0

Avis favorable

• **Point 3 : Projet d'arrêté portant création de la spécialité « optique phonique » du BAC PRO**

Ce secteur est en manque de main d'œuvre qualifiée dans les technologies de la lumière, justifiant la création du BAC PRO en lien avec « Photonics France ».

Les ouvertures de sections se feront en premier lieu dans les établissements qui ont déjà le BTS, sous statut scolaire et/ou en apprentissage. La problématique reste les moyens (en matériel et personnels) et la mixité des publics. Entrée en vigueur rentrée 2023, première session en 2026.

Vote : Pour 36 (UNSA, CFTD, CFTC, FCPE, MEDEF) Contre 0 Abstention 31 (FNEC FP-FO, FSU, SNALC CGT, SUD) Refus de vote 0

Avis favorable

• **Point 4 : Projet d'arrêté portant création de la spécialité « Conducteur agent d'accueil en autobus et autocar » du CAP**

Face à la pénurie de conducteurs, la profession demande la création de cette spécialité qui peut poser problème pour des jeunes âgés de 18 ans, de plus, l'ouverture est possible en apprentissage avec la conduite accompagnée au détriment du statut scolaire. Les régions qui font la demande : l'Île de France, Auvergne Rhône Alpes (Grenoble). Implantation possible pour les établissements qui ont déjà la conduite routière.

Vote : Pour 37 (UNSA, CFTD, CFTC, FCPE, MEDEF) Contre 0 Abstention 30 (FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, CGT, SUD) Refus de vote 0

Avis favorable

• **Points 5/6/7 : trois projets d'abrogation de spécialités MC « sécurité civile et d'entreprise », MC « sûreté des espaces ouverts au public », BP « Agent technique de sécurité dans les transports »**

Ces formations sont incluses déjà dans des diplômes plus récents, rénovés. (CAP ou BAC PRO), précisions sur les MC qui ne sont pas pérennes, la création de BAC PRO ou de CAP est préférable.

Vote : Pour 57 (FNEC-FP-FO, FSU, UNSA, SNALC, CGT, CFTC, FCPE) Contre 0 Abstention 9 (CFTD, SUD) Refus de vote 0

Avis favorable

• **Points 8/9 : deux projets d'arrêtés modifiant l'arrêté du 25 août 1994 portant création de la spécialité « Podo-orthésiste » et « orthoprothésiste »**

Ils concernent la mise en conformité des intitulés des diplômes avec le lexique utilisé par les professions médicales. Aucune incidence sur les diplômes.

Vote : Pour 64 (FNEC-FP-FO, FSU, UNSA, CFTD, SNALC, CGT, CFTC) Contre 0 Abstention 2 (SUD) Refus de vote 0

Avis favorable

• **Point 10 : Projet d'arrêté portant création de la spécialité « production en industrie pharmaceutique, alimentaire ou cosmétique » du BAC PRO**

Il concerne la rénovation du diplôme de 2009 afin de prendre en compte l'évolution des métiers, les enjeux dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique, le besoin d'opérateurs hautement qualifiés, le référentiel de ce BAC PRO rénové a été cosigné avec le ministère de l'Agriculture.

Vote : Pour 54 (FSU, UNSA, CFTD, CFTC, FCPE, MEDEF) Contre 0 Abstention 12 (FNEC-FP-FO, SNALC, CGT, SUD) Refus de vote 0

Avis favorable

• **Point 11 : Projet de décret relatif au réexamen du droit à une bourse nationale d'études du second degré en cas de changement de la personne en charge de l'élève boursier en cours d'année.**

Ce point a fait consensus puisqu'il est dans l'intérêt des élèves et des familles.

Vote : Pour 67 (FNEC-FP-FO, FSU, UNSA, CFDT, SNALC, CGT, SUD, CFTC) Contre 0 Abstention 0 Refus de vote 0

Avis favorable à l'unanimité

• **Point 12 : Doctrine technique du numérique dans l'éducation.**

De nombreuses réserves sur ce point qui tend à proposer un cahier des charges du numérique en particulier pour toutes les entreprises privées qui candidatent aux marchés publics éducation nationale. Le débat a montré de nombreux manques et incohérences pointant en particulier les inégalités territoriales, la protection des données collectées et leur exploitation commerciale, le non-respect des contraintes environnementales ... La FNEC FP-FO revendique des moyens partout sur le territoire à la hauteur des besoins avec l'application d'une charte déontologique des utilisations du numérique, respectueuse des personnels, de leur vie privée et de leur liberté pédagogique.

Aucun vote requis sur ce point, abordé pour information.

• **Point 13 : Projet d'arrêté portant création de la spécialité « agroéquipement » du BAC PRO en fixant ses conditions de délivrance.**

Ce diplôme du ministère de l'Agriculture permettra de recentrer la qualification du métier de conducteur de machines agricoles et de favoriser l'insertion avec l'acquisition de nouvelles compétences. Entrée en vigueur en 2023.

Vote : Pour 18 (CFDT, CFTC, MEDEF) Contre 17 (FSU, CGT) Abstention 25 (FNEC-FP-FO, UNSA, SNALC, FCPE) Refus de vote 0

Avis favorable

• **Point 14 : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 avril 2022 portant création de la spécialité « Services aux personnes et animation dans les territoires » du BAC PRO et fixant ses conditions de délivrance**

Ce projet concerne le BAC PRO SAPAT du ministère de l'agriculture et le BAC PRO ASSP éducation nationale afin de permettre à des jeunes diplômés, de valider un nouveau diplôme par le biais des équivalences dans certaines disciplines facilitant ainsi l'insertion professionnelle sans concurrence entre les deux diplômes.

Vote : Pour 36 (FNEC-FP-FO, UNSA, CFDT, CFTC, FCPE) Contre 0 Abstention 24 (FSU, CGT) Refus de vote 0

Avis favorable